

**30**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le mercredi 15 avril 2009**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 15 avril 2009

10 h

Prière.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté de Kent et des environs, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives relativement à l'exploration d'uranium afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 35.)

---

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et indique au chef de l'opposition qu'accuser le gouvernement de corruption est non parlementaire.

---

Après les questions orales, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient que plusieurs parlementaires du côté de l'opposition ont posé des questions parsemées de langage non parlementaire tel que « la pourriture ici aujourd'hui », « pots-de-vin » et « corruption ». M. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement.

Le président statue que le langage employé était non parlementaire et demande de respecter le Règlement de la Chambre.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Murphy :

47, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée* ;

48, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac* ;

par l'hon. V. Boudreau :

49, *Loi modifiant la Loi sur les bénéficiaires de régimes de retraite* ;

par M. Betts :

50, *Loi relative au moratoire sur l'uranium*.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, le leader parlementaire suppléant de l'opposition donne avis de l'intention de l'opposition d'étudier les affaires émanant de l'opposition dans l'ordre suivant le jeudi 16 avril 2009 : deuxième lecture des projets de loi 30 et 50 puis reprise du débat sur la motion 26.

---

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, de Communications Nouveau-Brunswick et de Services Nouveau-Brunswick.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*.

Après un certain laps de temps, sur autorisation de la Chambre, le président revient à l'appel de la présentation des pétitions.

M. Huntjens (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition ayant trait à l'affaire Erin Walsh. Le président juge que la pétition n'est pas en bonne et due forme et statue qu'elle est irrecevable.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Fraser, président suppléant, interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 26	(3 avril 2009) ;
réponses aux pétitions 30 et 32	(7 avril 2009) ;
réponse à la pétition 29	(9 avril 2009) ;
rapport annuel de l'ombudsman pour 2007-2008	(9 avril 2009) ;
documents demandés dans les avis de motion 35, 40 et 41	(9 avril 2009).